Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260605-SG2026_409-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 5 juin 2026 - Délibération n° 2026-044

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE LEURS SUPPLÉANTS

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 29 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

<table>
<tr><td colspan="2">Nombre de membres du Conseil</td><td>Membres présents</td></tr>
<tr><td>En exercice</td><td>29</td><td rowspan="3">Monsieur Pascal Duchêne, Mesdames Karen Lanson, Géraldine Denigot et Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut, Béatrice Chatelier et Bouchra Oubrouk, Monsieur Taner Basol, Mesdames Sabine Rullier de Baynast, Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.</td></tr>
<tr><td>Présents</td><td>24</td></tr>
<tr><td>Votants</td><td>29</td></tr>
<tr><td colspan="2">Vote</td><td>Absents excusés ayant donné mandat de vote</td></tr>
<tr><td>Liste Redon Ensemble</td><td>21 voix</td><td>Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon.
Monsieur Marc Droguet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.</td></tr>
<tr><td>Liste Redon Demain avec Vous</td><td>7 voix</td><td>Monsieur Tahir Thiam, pouvoir donné à Monsieur Taner Basol.
Madame Marion Paupette, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot.</td></tr>
<tr><td>Nuls</td><td>1 nul</td><td>Monsieur Valentin Perré, pouvoir donné à Madame Sabine Rullier de Baynast.</td></tr>
<tr><td>Contre</td><td>0</td><td>Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote</td></tr>
<tr><td>Abstention</td><td>0</td><td>/</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td>Secrétaire de séance : Madame Fabienne Verpillot.</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260605-SG2026_409-DE

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre des délégués titulaires, délégués supplémentaires et délégués suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs d'Ille-et-Vilaine le 27 septembre 2026,

Considérant que tous les Conseillers Municipaux étant délégués de droit, il convient de procéder à l'élection de huit suppléants appelés à les remplacer en cas d'empêchement,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCÈDE à l'élection des huit suppléants comme suit :

a) Composition du bureau électoral

Le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de :

- Les plus âgés :
  - Monsieur Jacques Carpentier
  - Madame Maria Torlay
- Les plus jeunes :
  - Madame Vildan Bilgic
  - Monsieur Mathurin Lenoir

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Deux listes ont été déposées, composées comme suit :

- Liste Redon Ensemble
  1) Monsieur Christan Buch
  2) Madame Sylvie Massicot
  3) Monsieur André Croguennec
  4) Madame Rola Abi Fadel
  5) Monsieur Dominique Vinouse
  6) Madame Françoise Fouchet
  7) Monsieur Alain Sevestre
  8) Madame Marie Salitra

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260605-SG2026_409-DE

- Liste Redon Demain avec vous
    1) Monsieur Gildas Brégain
    2) Madame Martine Chevrier
    3) Monsieur Francis Macé
    4) Madame Floriane Bottier
    5) Monsieur Stéphane Roulleau
    6) Madame Claire Niol (Mangala Tual)
    7) Monsieur Bruno Derunes
    8) Madame Nelly Clodic

c) Élection des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de votants : 29
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 1
- suffrages exprimés : 28

1re répartition au quotient électoral :

Le quotient électoral est 28 / 8 = 3,5
Ont obtenu :
- liste Redon Ensemble : 21 voix /3,5 = 6
- liste Redon Demain avec vous : 7 voix /3,5 = 2

La liste Redon Ensemble obtient : 6 sièges
La liste Redon Demain avec Vous obtient : 2 sièges

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :
Liste Redon Ensemble : 6 sièges
Liste Redon Demain avec vous : 2 sièges

DIT que les suppléants élus sont :

1) Monsieur Christian Buch
2) Madame Sylvie Massicot
3) Monsieur André Croguennec
4) Madame Rola Abi Fadel
5) Monsieur Dominique Vinouse
6) Madame Françoise Fouchet
7) Monsieur Gildas Brégain
8) Madame Martine Chevrier

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260605-SG2026_409-DE

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

La Secrétaire de séance,
Fabienne Verpillot
Conseillère municipale

Mis en ligne le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr